



DÉCISION  
Concernant l'octroi d'un mandat spécial à  
Monsieur Gilles TOULZA

N°26190

#### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L335-2, L335-3, L335-4 et L335-5 ;

Vu la délibération n°15 du conseil communautaire du 17 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;

Vu le décret n°2006-765 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais exposés par les élus communaux ;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseiller communautaires donnent droit au remboursement des frais qui résultent de l'exécution des mandats spéciaux ;

CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Gilles TOULZA à PARIS (75) nécessite l'octroi d'un mandat spécial, dans les conditions définies par la délibération susvisée ;

#### DÉCIDE

**Article 1 :** De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Gilles TOULZA au « Salon 3D Partner's » à Paris La Défense (75016) les 04 et 05 février 2025 ;

**Article 2 :** D'autoriser, à l'été 2025, le remboursement des frais réellement exposés pour l'octroi du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés ;

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ;

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges et Arrondissements chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision ;

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 16/01/2025  
Monsieur Gilles TOULZA  
Président de Limoges Métropole  
Communauté urbaine

Publié le jeudi 16 janvier 2025

## DÉCISION

# Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Gilles TOULZA

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2025



26190.pdf  
(.pdf, 298,5 Ko)



TÉLÉCHARGER